



Football-Club
LUTRY
Case postale 279
1095 Lutry

Lutry, le

CONTRAT POUR POSE DE PANNEAU PUBLICITAIRE

L' Entreprise.....

Personne responsable.....

Adresse

Localité.....

Téléphone prof/portable.....

Déclare souscrire un emplacement publicitaire au Stade du Grand-Pont à Lutry sous la forme d'un panneau métallique de 290 cm de long sur 65 cm de haut.

Aux conditions suivantes :

1. Prix : **Fr. 500.- par année civile**
2. L'achat du panneau métallique, ainsi que sa fabrication est entièrement à la charge de l'annonceur.
3. **La durée du contrat est de 3 ans** minimum, renouvelable ensuite tacitement d'année en année ou dénonçable par écrit à la fin de chaque année civile.
4. Celui-ci s'engage à donner à sa publicité une présentation esthétique et procéder sans retard à l'entretien nécessaire de la peinture qui pourrait être détériorée ou altérée par les éléments naturels ou toute autre cause.
5. Le FC Lutry décline toutes responsabilités quant au vol ou à la déprédation du matériel publicitaire installé au Stade du Grand-Pont.
6. L'annonceur peut faire réaliser son panneau auprès de l'entreprise de son choix, le FC Lutry tenant à disposition sur demande une liste d'adresses.
7. Le FC Lutry se réserve le choix de l'emplacement du panneau.
8. Les prix s'entendent nets, sans aucune déduction. La première facture sera établie 30 jours après l'installation du matériel publicitaire mis en place par le FC Lutry.
9. La facture sera adressée à l'annonceur chaque année au mois de janvier. Toutes les factures sont payables à 30 jours. En cas de non-paiement, le FC Lutry se réserve le droit de faire enlever prématurément la publicité de l'annonceur et de disposer de l'emplacement loué.

FOOTBALL-CLUB LUTRY

L'ANNONCEUR
(Timbre et signature)

.....

.....